Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B521-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B521

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de prestations d'animations scolaires sur le thème de la sécurité routière dans les écoles de la C.P.A. (n°13M108)

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
NNO/CRX

03_2_13

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de prestations d'animations scolaires sur le thème de la sécurité routière dans les écoles de la Communauté du Pays d'Aix (n°13M108)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour compléter sa politique en matière de transports, la CPA développe depuis 2012 des actions sur le thème de la sécurité routière auprès des élèves des écoles de ses communes membres et ce en partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Après une période test avec des marchés à procédure adaptée de courte durée, le dispositif connaît un réel succès, les écoles de 23 communes membres ayant participé durant l'année 2013. Il s'agit donc de pérenniser ce dispositif.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché
Le marché, objet du présent rapport, permettra de poursuivre les actions engagées dans les classes de CM1 et CM2 des écoles situées sur le territoire de la CPA avec un prestataire agréé par l'Education Nationale. Les animations seront assurées par des animateurs IDSR (intervenant départemental de sécurité routière).

Le titulaire assurera 3 types de prestations, à savoir

- l'animation et l'installation d'une piste éducation routière ;
- l'animation dans les transports en commun ;
- des animations sécurité routière lors de manifestations évènementielles.

L'exécution de chaque prestation est suivie d'une évaluation.

Variantes : Les variantes n'étaient pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Prix : Les prestations seront rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande émis en fonction des besoins dans la limite des seuils annuels définis à l'acte d'engagement, soit au Minimum : 40 000 euro(s) HT et au Maximum : 75 000 euro(s) HT. Les bons de commandes sont émis au maximum 15 jours avant le début d'exécution de la prestation concernée.

Les prix sont révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Durée du marché :
Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de douze mois. Il est reconductible 3 fois par tacite reconduction pour une période identique.

Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Estimation du marché :
L'estimation du marché est de 55 540 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 27/09/2013 et, a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E	du 02/10/2013
- B.O.A.M P	du 02/10/2013
- La Provence	du 01/10/2013
- Profil Acheteur	du 27/09/2013

sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 novembre 2013, a décidé d'attribuer le marché n° 13M108 relatif aux « Prestations d'animations scolaires sur le thème de la sécurité routière dans les écoles de la Communauté du Pays d'Aix » à la société **ARTEMIS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **51.835,00 €** HT, sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢ **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M108 relatif aux « Prestations d'animations scolaires sur le thème de la sécurité routière dans les écoles de la Communauté du Pays d'Aix » à la société **ARTEMIS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **51.835,00** € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 70 Nature : 611

2013_B521

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de prestations d'animations scolaires sur le thème de la sécurité routière dans les écoles de la C.P.A. (n°13M108)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

09 DEC. 2013